

RÈGLEMENT NUMÉRO 665-2026

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 436-2011 AFIN
D'ÉTENDRE LA ZONE 249-HA À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE 219-HX**

- ATTENDU QUE** la Ville a adopté, le 3 juillet 2012, le Règlement de zonage numéro 436-2011;
- ATTENDU QUE** la Ville a reçu une demande de modification de son règlement de zonage numéro 436-2011 afin d'autoriser l'usage résidentiel sur le lot dérogatoire numéro 5 084 129 localisé dans la zone 219-Hx bénéficiant de droits acquis;
- ATTENDU QUE** la zone 249-Ha autorise des usages résidentiels de basse densité;
- ATTENDU QUE** la zone 219-Hx autorise des usages de conservation;
- ATTENDU QUE** les lots visés par la modification réglementaire bénéficient de droits acquis et que des résidences y sont construites;
- ATTENDU QUE** le conseil est favorable à cette modification réglementaire considérant que les lots visés par la modification sont desservis par les réseaux municipaux et que cette modification permettra la densification du noyau villageois;
- ATTENDU QU'** un avis de motion du premier projet de règlement a été donné le 02 juin 2026;
- ATTENDU QUE** ce premier projet de règlement a été déposé et adopté à cette même séance;
- ATTENDU QU'** une assemblée de consultation publique s'est tenue le 29 juin 2026;
- ATTENTU QUE** le second projet de règlement a été adopté à la séance du 07 juillet 2026;
- ATTENDU QU'** un avis public de demande de référendum a été publié le 20 juillet 2026;

EN CONSÉQUENCE, le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1. PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2. MODIFICATION DE LA ZONE 249-HA

Le plan de zonage du Règlement de zonage numéro 436-2011 est modifié afin d'étendre la zone 249-Ha à même une partie de la zone 219-Hx.

Les lots inclus dans la zone 249-Ha sont les suivants : 5 084 120, 5 084 127, 5 084 128, 5 084 130, 5 084 132, 5 084 131 et 5 084 129.

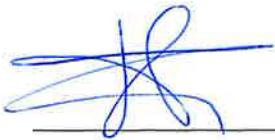
Cette modification est illustrée à l'Annexe 1.

ARTICLE 3. ENTRÉE EN VIGUEUR

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.



Daniel Leboeuf
Maire



Kelly Fournier
Greffière

Avis de motion :	02 juin 2026
Dépôt du premier projet de règlement :	02 juin 2026
Adoption du premier projet de règlement :	02 juin 2026
Assemblée de consultation publique :	29 juin 2026
Adoption du second projet de règlement :	07 juillet 2026
Avis public de demande de référendum :	20 juillet 2026
Adoption du règlement :	04 août 2026
Certificat de conformité de la MRC :	10 septembre 2026
Publication :	18 septembre 2026
Entrée en vigueur :	10 septembre 2026

ANNEXE 1 :
EXTRAIT DU PLAN DE ZONAGE ACTUEL



EXTRAIT DU PLAN DE ZONAGE PROJETÉ

